Nouvelle-Orléans, 23 juin 1846.
14 juillet. JN. COMMUNY, voyer, 1re municipalité.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. Un.

RESOLU que le Maire est invité à prendre aussitôt que possible, les mesures nécessaires pour l'ouverture des rues Villeré, Derbigny, Prieur et Roman, ainsi que pour celle de toutes les autres rues qui devront être ouvertes dans le faubourg Tremé.
Adopté le 17 juin 1846.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 22 juin 1846. A. D. CROSSMAN, Maire.

En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans non moins de dix, et plus de trente jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No. Un agira sur la démarche dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 8 juillet 1846.
9 juil—30 A. D. CROSSMAN, Maire.

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lequel il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qu'il leur est nécessaire, en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension; depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.
On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.
W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri) ou à ses agents, KENNETT & DIX,
23 oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

MARCHANDISES SECHES.

FETTER & BOYD, No. 70, RUE GRAVIER, VIENNENT de recevoir et offrent à vendre, AUX PRIX LES PLUS BAS, CINQ-CENTS COLIS DE MARCHANDISES SECHES, DE SAISON, TELLES QUE: Calicots d'un genre tout-à-fait nouveau, Linon, jaconats de fantaisie, mousselines, guingham, Robes balzorines, barrèges et florentines, Batiste blanche, jaconats, mousselines Suisse et en livrets.
Toile d'Irlande, toile à draps et damassée, linge de table, serviettes, essuie-mains, torchons, diapré de Russie, mouchoirs fil et linon, cotonnade, flanelles, étoffe Hickory à raies, gambroons, coutil fil et étoffe à pantalons, coton du pays, blanc et écru, de 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4. Etoffes à moustiquaire, draperies, bretelles.
Rubans, dentelles, gilets, mouchoirs soie, de fantaisie; mouchoirs de poche en coton et soie, cravattes soie, bas, gants, caleçons et chemises, osnaburgs, coton Virginie, plaids bleus, idem rayés, gingas à tablier, coutil à matelas, ginga fil, ginga à habit, guingham à carreaux, couvertures, kerseys, jeans du Kentucky, linseys, draps casimir, habillements d'été &c &c.
P. S. Les personnes qui ont à acheter feront bien de rentrer ce magasin avant d'aller ailleurs.
25 avril FETTER & BOYD.

A VENDRE—En débarquement du navire Lorena, de Bordeaux: 8 barriques Vin rouge; 19 barils Vin blanc; 20 paniers Anisette surfine; 10 futailles Eau de vie 4e preuve, marque Soufron; 10 caisses Curaçao surfin et superfin. 30000 Bouchons pointus, par
POUGET FILS, 147, Royale,
14 jul entre St. Louis et Toulouse.

Nouveautés de Paris.

LE soussigné a l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que par l'arrivée des navires Corsica Monument et Elizabeth, il est en possession d'un choix très riche d'articles de printemps qu'il désire écouler à des prix très bas. Son assortiment se compose de: mousseline-sanama, haute nouveauté, balzorine, jaconat français, jupe de barège riche pour robes, dito extra fin, un grand choix de châles et écharpes de toute description, barège vert, noir et blanc.
Paraî... envoyés à été jointe par erreur, une partie de [illegible] pour robes, qui vu la saison avancée, seront vendues au-dessous du prix coûtant. Aussi; poult de soie noir, soirée, grande largeur, à 87 la yarde, florence cuit, de toute couleur (cerise exceptée) à 50 cents.
Bas, gants de fil d'Ecosse, dito en soie, mouchoirs de batiste, unis et brodés, [illegible]
[illegible]
R D FANIS, 146 rue Royale.

[illegible] COUT Frères, 161 [illegible] Chartres [illegible]

[illegible]

Gants filet noirs avec bouillon; dito dito Egyptiens avec franges; Gants soie noirs pour hommes et femmes; dito dito couleur pour dames; Damas coton imprimé pour rideaux; Merinos noir uni de Paturle, Lupin & Co; Merinos noir façonné pour pantalons; Jaconats haute nouveauté. Balzorine dernier genre; mousseline, guipure brochée à jours pour rideaux, Mousseline brodée au brochet; dito damassée et à carreaux, Mouchoirs batiste française de toutes les grandeurs, Mouchoirs [illegible]; bel assortiment d'éventails; Parfumeries diverses.
D. B. MACARTY,
30 avril 234, Bourbon

Du magasin et à vendre par le soussigné [illegible] vin rouge, diverses qualités.
CHAMPAGNE [illegible] Star brands, [illegible] rouge St. Estèphe Medoc; [illegible] et Latour.
VERMOUTH—20 [illegible] Lafitte; et Grand Larose. [illegible] Chambertin, [illegible] Haut Sauterne, 1822;
WHISKEY—160 [illegible] Eau de vie. REYNAL.
HAVANA SEGARS—[illegible] store and for sale by [illegible] marque Magnin, [illegible] Bourbon & Co.
HAV— [illegible] bales Western [illegible] Empire. for sale by G [illegible] DUFOUR, 11 Conti
EXCHANGE ON BOST[illegible] for sale by
SEGARS—12000 Regalia [illegible] P. Soule, for sale by
HAVANA SEGA[illegible] Empresario, from [illegible]
LIME—[illegible] casks [illegible] now landing, for [illegible]
NOTICE TO TAX[illegible]
HAVANA TOBA[illegible] new crop [illegible]
CITIZENS' [illegible] purchasers, for [illegible]
TALLOW—100 [illegible] for sale by
PORK—1000 bbls [illegible]
TOBACCO—92 [illegible] landing ex [illegible]
LACONETS—[illegible] and for sale at
TOBACCO—18 [illegible] Thi, from Havana
TOBACCO—25 [illegible] and fillers of Vuelta [illegible]
FLOUR—300 bbls [illegible] REYNAUD
MARSEILLES WINE—100 [illegible]
CROSSED PORK AND BEEF [illegible] BUDDECKE, WOODS & Co.
CLARET—Landing ex ship Russia [illegible] Claret, St. Julien, for sale by [illegible] ROCHEREAU & Co.
PORK—200 bbls Clear M O [illegible] JAMES E WOODRUFF
[illegible] Eastern Hay [illegible] J W STANTON & Co

[illegible] tout partir pour l'Europe, prévient [illegible] la ville et de la campagne, [illegible] vendra à des prix réduits, pour [illegible] hommes, enfants, [illegible] blancs; mitaines de filet, longues [illegible] belle qualité, [illegible] écru, [illegible] pour dames et fillettes, [illegible] cotonnade française, [illegible] d'Ecosse; éventails, [illegible] Prunelle noire, [illegible] mouchoirs imitation madras, [illegible] soie, et autres qualités; [illegible] pour dames; corsets français, [illegible] cols de satin pour hommes, [illegible] couleurs; fil à cordonnier gris et [illegible] blancs et américaines, [illegible] de savons fins, [illegible] agrafes noires et blanches, galons [illegible] pour bottines, blouses, boutons [illegible] à poudrer, cordonnet en soie, et coton, aiguilles, épingles, miroirs, [illegible] soie à coudre, coiffure, bracelets, poudre, &c. &c.
O. TALAMON, 44, rue de Chartres.

[illegible] ET MEDICAMENS. [illegible] 27 liv. Hydriodate de potasse; [illegible] de quinine; [illegible] douce, fraîche; [illegible] crème de tartre; [illegible]

Calmel, Baptiste,
Chaucher, [illegible]
D'Usson, de St Soupplet
Dussaut, F
Félix, Vincent,
Forestier, Antoine,
Fourteau, Pierre
G
Garry, Pierre
Giraud, Antoine
Guilbaudet Mme
Gorju, Jn Gabriel
Guillet, distillateur
J
Jannin, Claude, François
L
Laine, Charles
Lebref,
Lamb,
Lacals, Jean
Labaille, Jean Louis

[illegible]
Pellissier, Catherine
R
Rolland, Cyrille
Richard, Jacques
Romien, Alexandre
Robert, Pierre
Roumillac,
Renoy,
S
Savoye,
T
Testard, Remi
Trinchery, Emile
V
Viau, Antoine
Vidcau, Pierre
Z
Zulamin, Jean Baptiste

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
2 juil

SUIF—100 barils, en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 23 jn 64 Tchoupitoulas

CAFE RIO—2,500 sacs café vert, double enveloppe de toile, de qualité supérieure, en magasin et débarquement, à vendre par J W STANTON & Co, 26 juin Enc. Magasins et Lafayette

BEURRE GOSHEN—140 fréquins, du comté d'Orange, à vendre par J W STANTON & Co, 26 juin Encoignure Magasins et Lafayette

CLOUX—400 barillets cloux coupés, grandeurs assorties, à vendre par J W STANTON & Co, 26 juin Encoignure Magasins et Lafayette

BLANC DE BALEINE—450 caisses New-Bedford, dimensions assorties, à vendre par J W STANTON & Co, 26 juin Encoignure Magasins et Lafayette

FOIN—128 balles foin de l'Ouest, en débarquement et à vendre par J W STANTON & Co, 26 juin Encoignure Magasins et Lafayette

PEINTURE, HUILE, &c—20 barils huile de lin, 20 barils essence térébenthine, 12000 livres peinture blanche, 500 livres vert de Paris broyé, 200 livres vert de chrome impérial, 2 grosses brosses à peinture 5 et 6 zero, à vendre par P. CUSACHS, encoignure Condé et St Philippe

SUCRE de la Havane—30 caisses sucre de la Havane à vendre par P. CUSACHS, 26 juin encoignure Condé et St. Philippe

ALCOHOL—10 barils alcohol neutre fort, à vendre par P. CUSACHS, 26 juin encoignure Condé et St. Philippe

PEARLASHES (potasse)—2000 livres, à vendre par P. CUSACHS, 26 juin encoignure Condé et St. Philippe.

MOUCHOIRS DE BATISTE—200 douzaines de mouchoirs de batiste français, nouvellement reçus. Aussi—50 pièces de Batiste d'une qualité supérieure, reçues directement de Combray, à vendre chez L. H. RICHARD, 14 mai 33, rue de la Douane

TOILE écrue à chemises—Un envoi de toile écrue 4/4, à vendre à bon marché, pour clore, par H. DE GOER & RIFFLARD, 23 mai 21 Magasins

O. TALAMON, 44, RUE DE CHARTRES.

RECOIT par le navire Emperor, du Havre, 6 balles cotonnade bleue, unie, qu'il vendra à bas prix, pour du comptant. 20 mai

EN magasin et à vendre par le soussigné—3000 caisses vins différentes qualités, en grandes et petites bouteilles; 200 caisses liqueurs assorties; 50 caisses curaçao de Hollande; 30 caisses marasquino; 100 caisses sirop de limon. 21 mai S. V. BARRETT, 21, rue Gravier.

TABAC en feuilles de la Havane—Quelques balles, en débarquement du T. Street, et quelques autres, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 9 jn 34 Vieille Levée

100 Paniers Champagne du marquis denzel, Cla comte de Marson et Ancre &c. à vendre à bon marché par S. V. BARRETT, 10 juin 21 Gravier

VIN de Champagne—140 paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis, 11 jn

HUILE d'Olive—500 paniers et caisses huile de Marseilles et de Nice, grandes bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis, 11 jn

LIQUEURS assorties—200 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis, 11 jn

BOUCHONS [illegible] surfins par balles de 30 [illegible] de 1000 et 500, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis

VIN [illegible] demi barriques des marques [illegible] à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis

COGNAC [illegible] et 10 huitièmes de pipes [illegible] 40 barils Madère, à vendre. S. V. BARRETT, 21 Gravier

REÇU [illegible] de Marseille par le navire Mozart, [illegible] les soussignés: [illegible] Bergasse; 50 demi-barriques idem; [illegible] muscat; 25 do Lunel, supérieur; [illegible] olives, câpres et cornichons; [illegible] amandes à cinq tendres; [illegible] huile de J. Plagniol; 100 demi-paniers idem; [illegible] de 24 demi-bouteilles; 50 paniers idem de [illegible] J F BERCIER & Co, 54, Vieille Levée

PROVISIONS [illegible] A BON MARCHE, [illegible] RUE ROYALE ET DOUANE.
[illegible] a renouvelé et augmenté leur stock [illegible] qu'il a reçu par les derniers arrivages [illegible] conserves, vins, liqueurs [illegible] aux prix les plus modérés [illegible]
à $4 — les 12 bouteilles
à $3 — les 12 bouteilles
à $2 — les 12 bouteilles
à $2 50 — les 12 bouteilles
à $1 50 les 12 bouteilles
à $1 20 les 12 bouteilles
à $1 — les 12 bouteilles
[illegible] Rose, Prince de Joinville, Rose, de Rheims [illegible] Madère de 1835; Olivera, [illegible] Cognac [illegible] véritable de Pernod, kirch [illegible] Ecosse et Porter de Londres [illegible] supérieures de France. [illegible]
Les familles, capitaines de navires et Passagers pourront se procurer chez les soussignés des caisses assorties de conserves et de plusieurs qualités de vins, liqueurs, sirops et autres boissons rafraîchissantes aux prix les plus réduits. LOREILHE & Co., 6 juin Encoignure Royale et Douane

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux. 180 milliers bouchons pointus; 1 boucaut champignons secs, par N. DUDOUYT, 11 juil 13, rue Toulouse

DAVID & CHAPUS, 93 et 95 rue de Chartres,

VOULANT liquider entièrement leur magasin de gros, offrent à vendre la balance de leurs marchandises à des prix au-dessous du marché, pour du comptant, ou du bon papier, savoir: Barèges nouveautés, organdis, mousseline, jaconat, indiennes françaises et du pays, mousselines marquises, mousselines suisses unies, à raies, à fleurs et à carreaux; désindé français, alépine et bombazette noire, écharpes barège et en soie; gros de Naples, taffetas noir pour robes, gants en filet, dito en peau, en soie, en fil d'Ecosse et en coton; mouchoirs de batiste brodés, à rivière et, à ourlet; éventails et ombrelles riches, pèlerines, cols unis et brodés, manchettes, cols, organdis, tarlatanes, robes, de mousseline brodée, robes pour mariées, voiles, cotonnes et bouquets; toile d'Irlande pur lin [illegible] pour familles; toile de Paris, toile à draps de toutes les largeurs, ginga fil, coutil blanc et fantaisie, Bishop lawn, linon batiste, ouvrés, serviettes et nappes unies et damassées, piqués blancs et en couleurs, pour gilets; mérinos français, pour habits et pour robes; coton chamois et bleu, satiné et uni pour rideaux; rideaux de mousseline brodée, unis, à carreaux et à raies; mousseline à moustiquaire, brin fil blanc et écru, satins à chapeaux et unis, No. 1 à 12, en satin et en taffetas; satin bleu, blanc, rose et bleu; poult de soie et moire rose, bleue, blanche et noire; crêpe bleu, rose, blanc et noir; bretelles, dentelle filet et en coton, mousseline laine noire, bas de soie blancs et noirs, dito en filoselle, dito en coton, chaussettes de toutes les qualités; toile de Russie, lasting noir pour cordonniers; [illegible] pur soie; tissu de l'Inde, boutons pour habits, boutons de nacre, en os et en ivoire, de toutes les dimensions; gilets de dessous et caleçons en laine, coton et soie; gilets de peau en soie, pour hommes; frange, soie noire, cordelières; demi parasols, parapluies 30, 32 et 34 pouces; grand assortiment de bas et chaussons pour enfants; bobinet blanc et noir pour voiles, shalls Magagram, etc. etc.
En débarquement du CLIFTON, de New-York,
10 caisses fil rouge en bobines; 100 grosses cartes à jouer, fabrique de Sauzade; 150 livres fil Marshall, blanc, tous les numéros; dito noir, dito bleu, dito rouge; 500 pièces mousseline suisse, dans les bas prix, et 200 pièces dito qualité superfine; une caisse de peignes à démêler, à papillotes et à nœuds.
Le sieur CHAPUS devant partir pour le Nord, d'ici à un mois, engage les marchands de la ville et de la campagne à venir le trouver, avant d'acheter ailleurs, pour faire des bargains avec lui, voulant positivement clore toute la balance du stock. DAVID & CHAPUS,
27 juin 93 et 95, rue de Chartres.

Le Dépôt de Couvertures Françaises de GRANIER,

Est transféré à
H. DE GOER & RIFFLARD,
No. 21, rue des Magasins.
SUCCESSEURS DE FEU J. MAGER.

AVIS—Les soussignés ayant été nommés par M. Z. Granier fils, de Montpellier, SEULS AGENTS à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ses COUVERTURES SUPERIEURES, ont la satisfaction d'annoncer aux habitants du Sud et aux négociants, qu'ils sont actuellement prêts à remplir les ordres qui leur seront donnés.
H. DE GOER & RIFFLARD,
Seuls agents de la manufacture de Granier.
4 fév Nouvelle-Orléans, 21, rue des Magasins

A LOUER—UN MORCEAU DE TERRE, faisant face au chemin à coulisses de Carrollton, convenable pour y établir un jardin potager. Il s'y trouve une bonne maison et un bon entourage. Pour les termes, qui seront modérés, s'adresser à B & A BOULIE, 18 juil—1m 48, rue Conti

SCEAUX ET MEDAILLES.

LES soussignés, ayant dans leur atelier, un ouvrier expérimenté dans l'art de graver les sceaux, et de couler les matrices pour médailles, sont prêts à fournir des sceaux aux bureaux publics, cours, notaires &c. ils fourniront aussi des médailles de toute description, qui seront exécutées dans le dernier goût et à des prix raisonnables. RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON [illegible]

[illegible] envois, se composant de 20,000 livres, vient [illegible] & Co, 70, Tchoupitoulas

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné: 100 livres Cantharides fraîches; 20 do Hydriodate de potasse français; 300 do Camphre raffiné; 20 onces Sulfate de morphine; 20 do Acétate do; 2000 Têtes de pavots, grosses; 200 livres Douce amère coupée; 100 do Racine de guimauve, belle. P. CUSACHS, 10 av Encoignure Condé et St. Philippe

30 BARRIQUES vin de Bordeaux, Merman, qualité supérieure; 25 do do Leoville, Ch Lafitte, Ch Margaux, Pauillac Médoc; 15 do do Ste Estèphe, St Julien, Montferrand, &c; 15 demi do do Pauillac, Médoc et St Emilion; 25 bls vin blanc Bordeaux, Sauterne, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 7 mai 11 & 15, St Louis.

MIEL d'abeille, 6 bls 1re qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 7 mai 11 & 15, St Louis.

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.

REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux. 15 avril D. H. HOLMES.

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse, 200 paniers huile fraîche en bouteilles et demi-bouteilles, Plagniol, 100 caisses salaisons, capres, olives, cornichons et anchois, 35 caisses savon de Marseille, 65 caisses vermicelli et macaroni, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 7 mai 11 et 15 St. Louis

JOHN M'CARTY, MECANICIEN, No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an

SEL des Iles Turques, à vendre par WYLIE & EGANA, 14 mai 52, Bienville

SEL de Liverpool, gros et fin, à vendre par WYLIE & EGANA, 14 mai 52 Bienville

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

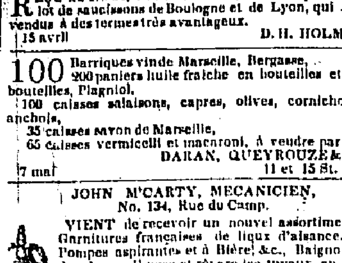

BAGUES GALVANIQUES, FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigue ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertigo, migraines, indigestions, paralysie, epilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, ulcères de l'épine dorsale, lumbago, nevralgie, tremblemens, étourdissemens, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un défaut des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessins très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques. Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont, recommandés dans les cas chroniques, ou les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie. Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, et de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie. Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouve en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv—1an

Marchandises au prix coûtant.

LORNE & FROIS—No. 21 et No. 4, rue de Chartres, informent les dames et le public, que M. Frois étant sur son départ pour France, ils vendront leurs marchandises au prix coûtant et certaines au dessous, pour clore des consignations.
Balzorines imprimées à 5 picaillons.
Jaconas français de 20 à 35 cents.
Gants filet, de 15 à 50 cents.
Mousselines marquises, à 3 escalins.
Bas coton de 10, 15 et 20 cents.
Mousselines Suisses, de 14 escalins à $2 50.
Ginghams français, à 3 picaillons.
Indiennes françaises, à 2 escalins.
Echarpes barège et gaze riches.
Barèges et mousselines de soie imprimées pour robes.
Mouchoirs batiste brodés, rivière et à ourlet.
Gros de naples noirs, taffetas et soie d'Italie.
Poult de soie, pekins, gros de Suisse et de Perse.
Mousselines Suisse brodées, couleur et unies blanches.
Coton chaussons et fleurs, satins unis, à rideaux.
Evantails et ombrelles riches.
Peterines, cols unis et brodés, garniture dentelle.
Colinettes, gants tarlatanes et robes brodées.
Merinos français pour habits et coutils fantaisie.
Jinga, coutils blancs et batiste pour habits.
Toiles d'Irlande et de Paris.
Batiste blanche et batiste.
Ouvrés, serviettes et nappes unies et damassées.
Piqures blancs et couleur pour gilets.
Flanelles d'été, mousseline laine et cachemire blanc.
Mousseline laine, 3/4 et grande largeur.
Indiennes Americaines, cotons blancs et écrus.
Cotonnades françaises et américaines.
Jupons crinoline et corsets français.
Rubans satin et fleurs artificielles.
Crêpes [illegible], blancs et pailles.
Broderies [illegible] assorties en genres.
Dentelles fil, franges [illegible] et cordelières.
Bas de soie, de coton et de fil d'Ecosse.
Chaussettes coton, blanches, grises et écrues.
Gants filets Egyptiens, blanc et noir.
Et une quantité d'autres articles dans leur genre.
LORNE & FROIS,
14 mai No. 21 et 4, rue de Chartres.

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845.
L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $675,839 60. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.
Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.
Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par L. MATHEWS, Agent.
19 nov Encoignure Camp et Commune.

GRAINES fraîches pour jardins, à fleurs et potagers, de toute variété, reçues directement des meilleurs grainetiers du Nord, de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. Avoine d'Ecosse, pesant 44 livres au boisseau, très belles graines pour semences. Pois de la Caroline, de qualité supérieure. Graines de coton, du Mexique et Petit-Golfe. Ustensils de jardinage de toutes qualités, récemment importés. Arbres fruitiers, plantes et arbrisseaux de tout genre. Graines de tabac, de la Havane et turc, garanti production de 1845. A vendre par WM. DINN, 2 mars 11 Commune

M. MARCHAL, 57 rue de Chartres, vient de recevoir par la Clarissa, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix: 1 caisse mérinos noir, Paturle Lupin; 3 do coutil assorti; 300 douz. chapeaux paille d'Italie; 1500 paletots d'été, coutil et mérinos; 500 pantalons d'été do do; 25 douz mouchoirs batiste uni; 50 pièces foulards; 75 douz. chemises différentes qualités devant en toile. 30av

Marchandises Sèches à bon marché.

FETTER & BOYD, 70, Gravier, près la rue du Camp, désirant réaliser une partie de leur grand assortiment de marchandises sèches, les offrent à un grand rabais, pour du comptant, ou du bon papier. Ces marchandises se composent de: Cotons Lowell, coton Ogdensburg, cotons du pays blancs et écrus 3/4, 4/4, 6/4, 10/4 et 12/4, linseys et jeans du Kentucky, kerseys et twills du Nord, 100 caisses calicots et indiennes claires et foncées, de 5 1/2 à 12 cents; 100 pièces guinghams assortis, linons et balzorines; 100 balles denims bleus, coutils bleus, &c. &c; 50 balles coutil blanc et écru, et towels croisés; 50 caisses toiles à chemises 3/4, 7/8 et 4/4, grosses et fines cotonnades, étoffes à fil pour pantalons, étoffes à carreaux, coutil à matelas, &c. &c., toile d'Irlande, toile à drap, étoffes à moustiquaires, gants de fil, batistes et jaconats, dentelles, bobinets, draps, casimirs, satinets, bas, mouchoirs de soie, de coton et de fil, bretelles, châles, écharpes de fantaisie, ombrelles, &c. &c.
5 juin

Marchandises Françaises, en gros.

LE soussigné devant bientôt partir pour France, prévient les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vendra à très bas prix, pour du comptant, les articles suivans reçus par les navires Elizabeth, Octavius, Claiborne et Iliade, du Havre: Coutils français pour pantalons, pur fil, Gingas fil, bleu et blanc, Merinos noir pour habits, Jaconas et organdis imprimés, nouveaux dessins, Barèges imprimés, unis, à raies, noir, blanc et vert, Mousselines suisses unies et à carreaux ou brodées pour rideaux, Eventails, eau de Cologne Monpelas et autres qualités, Dentelles fil et dentelles imitation; entredeux dito, Voiles et voilettes, fleurs artificielles pour printemps, Rubans pour chapeaux, nouveaux genres, No. 7 à 12, Mouchoirs de batiste unis, à ourlet, à rivière, imprimés &c &c. Souliers noirs pour écharpes et pour robes, Crêpe lisse et crêpé &c. L. H. RICHARD, Encoignure Chartres et Douane, au premier.
Nota—M. L. H. Richard ayant une maison d'achat à Paris, prendra des ordres à exécuter en France à des conditions modérées.
[illegible] Pendant mon absence, M. J. Lobrier sera chargé [illegible] L. H. RICHARD.
[illegible]

[illegible] Les chars arriveront [illegible] En moins d'une demi-heure [illegible] JARDIN DE CARROLLTON [illegible]

LES HEURES DE LA SEMAINE.
[illegible]

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches.
En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes les heures jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nouvelle-Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, dans les belles soirées des dimanches, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir.
Les passagers doivent se pourvoir de billets, attendu que les conducteurs ont reçu l'ordre de ne pas recevoir d'argent sous aucun prétexte.
Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M.	De Lafay. hiver, à 7 A. M.
De la rue Canal, 6 1/2"	De la rue Canal, 7 1/2"

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 6 1/2 du soir; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 8 1/2 de Lafayette et 9 du soir, de la rue du Canal.
Il est défendu de fumer dans les chars.
23 juin JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

COUVERTURES DE GRANIER.

LES soussignés, successeurs de feu J. Mager, seuls agents de M. Granier de Montpellier, ont l'honneur d'annoncer aux habitants et marchands à commission que leur dépôt No. 21, rue des Magasins, sera constamment pourvu de ces Couvertures renommées.
En débarquement de la barque Globe, de Marseilles; 5000 paires couvertures de Granier.
N. B. Les habitans et marchands à commission qui nous enverront des commandes pour linseys, kerseys et autres marchandises pour habitation seront servis avec la plus grande promptitude et à un crédit libéral.
H. DE GOER & RIFFLARD,
Agents de Zoe Granier, importateurs de Marchandises Sèches, No. 21, rue des Magasins. 17 jn

A VENDRE, en débarquement du navire Russia, de Bordeaux: 120 barriques vin rouge, 100 barils vin blanc, 100,000 bouchons longs et demi do. 1,000 demi boîtes sardines à l'huile marque Rodel & fils, 300 quarts boîtes do do do, 67 caisses cerises à l'eau de vie, 35 caisses curaçao superfin et surfin, 49 caisses fruits à l'eau de vie; par POUGET FILS, 17 jn 147, Royale entre St Louis et Toulouse.

EN magasin, d'importations antérieures: 50 caisses absynthe Vénin et Lecoultre. 50 do do E. Pernod. 50 do kirsch. 200 mille bouchons pointus et autres. 3 boucauts fil à voile. 30 caisses peinture verte. Vins en caisses, rouge et blanc, à vendre par 17 juin DUDOUYT & TEULADE.

A VENDRE en débarquement du navire Russia, venant de Bordeaux, 120 barriques vin rouge, 45 demi barriques vin blanc, 8 caisses champignons secs. 17 juin DUDOUYT & TEULADE.

LES Soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Ancona et Chateaubriand, venant du Havre, savoir: Ombrelles, grande nouveauté, Parapluies, soie noir, 24 à 36 pouces. Corsets assortis. Toilettes noires et blanches. Dentelle noires et blanches. Caleçons pour bains. Soieries noires pour robes. Barège noirs do. Chaussettes fil de lin pour hommes. Do. coton blanc et bleu pour hommes et enfants. Mouchoirs fil blanc de Chollet. Do batiste. Bretelles coton blanc tricotées. Do. gomme élastique, nouveau genre. Anneaux à rideaux. Epingles, fantaisie pour coiffures. Savons d'amandes amères. Do. fins assortis et en boîtes. Essences, pommades, crème de Perse, Eau de Cologne, sachets, extrait d'odeurs, vases à odeurs, philotrices, phicomes. Rubans de fil français, assortis de numéros. Boutons de fil, do de nacre, do fantaisies. Mousseline laine noire. Toujours en magasin et à vendre à bon marché, un grand assortiment d'articles de saison. Manuel annuaire de la santé, par F. V. Raspail. 1 juin F & J LACOSTE, 105, rue Royale

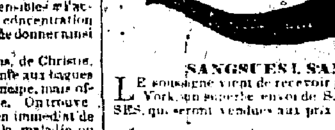

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné vient de recevoir par le St. Mary, de New York, un superbe envoi de SANGSUES HONGROISES, qui seront vendues aux prix ordinaires. J. B. RUSCONI, 27 juin Dépôt général, No. 167, Chartres

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre au plus bas cours jusqu'au vingt-cinq courant. Elles sont toutes garanties. AU DEPOT RUE DU QUARTIER, Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46. 2 av

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire. Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo No. 96. Le même Entrepôt a reçu par le brick [illegible] SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à [illegible] pendant la durée des maladies. 12 juin J. B. SOUBRAN.

A LOUER—Une maison en briques à trois étages, située rue du Marais, entre Esplanade et Pace, au centre du marché aux esclaves, et convenable pour ce commerce. Possession en sera donnée le premier août prochain. Pour les conditions s'adresser à 16 juin LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

A LOUER à bas prix pour la saison d'été [illegible] meublé ou non meublé [illegible] la rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à 11 juin S. Vor. BARRET.

AUX BEAUX CHENES VERTS A BELOXI.

La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne.
De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés.
La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces.
On trouvera sur l'habitation de Mme Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. En un mot tout ce qui peut rendre le séjour agréable.
Des domestiques fidèles et intelligents, seront toujours à la disposition des pensionnaires.
A l'arrivée des steamboats et quand ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, un bateau du wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui désireront se rendre chez Mme Pradat.
Les prix seront modérés. 9 juin—90

A LOUER—Une maison en briques à deux étages, située sur le côté Sud de la rue Esplanade, entre les rues Bourgogne et Rempart, ensemble les étables et autres améliorations. Possession en sera donnée le mois prochain, s'adresser à W. H. HAYNES & Co, 25 juin—1m 17 Bank Place

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—
BACON—135 boucauts jambons, plats côtés, épaules.
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—760 barillets et 20 barils en feuille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces marques de choix.
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 do Missouri, bon marché.
PICULLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au serein.
WHISKEY—50 barils rectifié; 20 do vieux Bourbon.
18 mai

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK,

Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
2 fév—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

ON a besoin immédiatement d'un Maître d'Etude au Lycée de Franklin, encoignure des rues Royale et Hôpital. On donnera la préférence à quelqu'un parlant les deux langues. S'adresser au Lycée, après cinq heures de l'après-midi. 4 juin

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice du drawback: 4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux. HEPBURN & TURPIN, 25 mars No. 11, rue Royale.

BOTTES, Souliers et brodequins—32 caisses actuellement en débarquement du navire Ann, à vendre par 1 juin I W DUNBAR, 30, Douane

CIRE—5 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 1 j. 19 Tchoupitoulas

A VENDRE en débarquement du navire Elizabeth Ellen, du Havre: 48 caisses absinthe suisse, marque Berthoud fils, par POUGET FILS, 147 rue Royale, 29 mai Entre St. Louis et Toulouse

EN débarquement du navire Russia, de Bordeaux—10 barriques claret, Montferrand, 92 idem Queyries, 10 pipes vieux Cognac, 24300 étiquettes pour bouteilles, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co. 17 juin 34 Tchoupitoulas

VIEUX Cognac—En débarquement du navire Russia, de Bordeaux, 40 quarts de pipes Cognac de Godard & Co. 1re preuve, ayant droit au débenture, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 juin 17 et 19, St. Louis

BOUTEILLES VIDES—200 paniers, en magasin et à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale 28 m

GUIGNOLET—120 paniers par 6 bouteilles, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, Royale

VINS—En débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux: 8 barriques Vin très supérieur, Ch. de Peyrelebade, 1841; 24 do Vin de famille, dito, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 30 jn 17 et 19, St Louis

HUILE d'Olive—En débarquement du navire Vaillant de Bordeaux: 25 caisses Huile superfine clarifiée, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 30 jn 17 et 19, St Louis.

CURAÇAO—30 caisses, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale 28 m

A VENDRE—En débarquement du navire Globe, de Marseilles: 15 caisses Eau verte; 15 do Salaisons assorties. LOREILHE & Co, 20 jn Encoignure Royale et Douane.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le 15 juin, le mulâtre nommé JOE, barbier, appartenant au [illegible]

[illegible] MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE DALLEY. [illegible]

ATTENTION—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 109 rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre aigue, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix, Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays pour les hémorroïdes, remède contre la teigne, [illegible] de Bernard, contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, [illegible] pour les poêles, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juil

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit tous, et donne de la vigueur à tout le système, mais encore dissout et précipite tout le mucus qui séjourne dans l'estomac et les intestins des enfans, surtout de ceux qui sont mal portans. Le mucus forme le nid dans lequel engendrent les vers, et sans le faire disparaître ce mucus, il leur est impossible de rester dans le corps. Ce remède bienfaisant dans ses effets, n'attaque pas le système; et la santé du malade s'améliore par son emploi, même quand on ne constate l'existence d'aucun ver. Ce remède étant doux à boire, l'enfant même le plus délicat ne se refuse pas à le boire.
Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co. 88, Maiden Lane, N. J., et aussi vendu par MM. Hayes, 139, Fulton st., F. T. Quirk & Co, encoignure Columbia et Atlantic sts., C. Stoane, 184, Fulton st.
Il se vend aussi par BERTRAND & SIROS, à la Nelle-Orléans, encoignure des rues Royale et Bienville. 10 mai

AVISO.

Habiendo lo que los Compañía de *Cazadores Voluntes del Estado*, en asamblea general tenida el 2 de junio próximo pasado, acordado á unanimidad, que quedaba convertida en Sociedad de Beneficencia Mutua, fué resuelto en sesion de 8 del corriente, por la comision de reglamentos, darle el nombre de SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA, lo que se pone en conocimiento de las personas que quisieren pertenecer á ella, para que puedan dirijir sus cartas á la morada del presidente Du Manuel Blasco, calle de Conde No. 52.
Nueva Orleans, julio 9 de 1846.
FERNANDO DE FUENTES,
julio 10—10 secretario

AVIS IMPORTANT AUX PLANTEURS SUCRIERS.

Machines pour faire raffiner le sucre, par John A. Leon, Ingénieur.
Bureaux, rue Fenchurch, No 31, Londres.

L'AVANTAGE de concentrer la liqueur saccarine dans le vide, après avoir été démontré en Angleterre et établi pour la première fois par moi-même sur le continent, est maintenant en usage dans les Antilles et sera bientôt appliqué sur une grande échelle dans les Indes. Ce mode d'évaporation est reconnu comme étant en fait la seule manière d'effectuer la concentration sans altérer les propriétés de la liqueur saccharine. On sait que par l'ancien mode du cuisson de la liqueur saccharine à nu sur le feu et sans une clarification effective, on ne parvenait à crystaliser que la moitié du sucre qu'elle contient, et en une QUALITE FORT INFERIEURE; l'autre moitié était convertie en charbon et en mélasse ou en un sirop incristallisable. Par conséquent obtenir 200 boucauts du meilleur sucre là où on ne produit aujourd'hui que 100 boucauts d'une qualité très inférieure (la différence dans la valeur relative des deux qualités étant au moins de 5 à 10 schelings par quintal) fait qu'il est d'une très grande importance que les machines soient construites de manière à pouvoir s'adapter à toutes les localités. Ce système eut reçu une application plus générale sans l'augmentation de combustible nécessitée par la chaudière ordinaire à vide de Howard, et sans la difficulté éprouvée dans beaucoup d'endroits de se procurer l'eau nécessaire pour la condensation, qui est de vingt tonneaux d'eau pour chaque tonneau de sucre produit. Le nouvel appareil fait marcher la chaudière à vide sans eau, mais encore rend une économie de 50 pour cent sur le combustible. C'est une belle application pratique de l'usage du calorique latent de la vapeur. La condensation de la vapeur engendrée dans la chaudière à vide est effectuée par l'absorption de son calorique latent par le jus de canne circulant à la surface extérieure du condensateur ce qui produit l'évaporation d'une égale quantité de liquide, et ainsi, sans autre dépense de combustible, on arrive à produire un effet double et par conséquent l'économie annoncée. Cet appareil peut se fixer en toute situation, différent en cela de la chaudière ordinaire à vide de Howard, et dans les endroits où l'eau n'est pas un objet, l'économie de combustible doit être de grande importance.
Les avantages de ce système de cuisson du sucre dans le vide sur celui de Howard, sont
1o. L'économie de quarante à cinquante pour cent sur le combustible.
2o. Il permet en conséquence de cette économie de combustible, [illegible] partout où l'on ne peut se procurer du charbon qu'à grands frais, parce que l'évaporation dans le vide par la chaudière de Howard demande beaucoup plus de combustible que la bagasse n'en peut fournir.
3o. Economie dans les chaudières, leur fret, assurance, transport, la maçonnerie, le pesage et le travail journalier du chauffeur.
4o. Cet appareil est le seul dont on puisse se servir pour évaporer dans le vide. [illegible]
5o. Ce condensateur peut aussi s'appliquer à toutes les machines à haute pression, [illegible] importante.
Le premier est que la vapeur qui se perd de la machine à haute pression [illegible] du jus de la canne [illegible] la chaudière à vide.
Le second est qu'il rend aux bouilleurs l'eau condensée, chaude et distillée.
Le troisième est qu'il convertit la machine à haute pression en un condensateur par l'addition d'une petite pompe pneumatique, ce qui augmente la puissance de la machine et [illegible] combustible.
Après avoir comparé les avantages respectifs de la méthode [illegible] la nouvelle méthode de cuisson dans le vide il reste à dire que tels sont les avantages de l'évaporation par le vide que *ce système doit être adopté partout où l'on fait du sucre.*
Les appareils ont été construits par des facteurs du continent et autres [illegible]
3 juin—30t JOHN A. LEON

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.

NORTH & BROTHERS,
Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle. Orléans, marchands de LAINAGES AMERICAINS, COUVERTURES, FLANELLES, COTONS écrus et blancs, et d'INDIENNES américaines de toutes descriptions—Importeurs directs de SOIERIES françaises de Bas allemands et anglais, de TOILES et généralement de toute espèce de marchandises à bon marché et [illegible] comptant.

COTON Lowell pour nègres 4/4 et 7/8, do croisé 4/4, 7/8 et 3/4, do, patapsco 3/4 et 7/8, idem des moulins du Canal 3/4, idem Kentucky, linseys et kerseys de l'Alabama pour nègres, jeans et linseys du Kentucky, linseys à carreaux, Waterloo plaids, plaids du pénitentiaire de Maryland, dito Peacedale, Lowell blanc dito, idem en couleur, et de la Floride, jeans de Glasgow, Washington plaids et jeans, coton écru d'Appleton 4/4 et 7/8, idem de Hope Mills Granite, Massachusetts, Oneida, Passaic, Gladding, Great Falls, tous de 4/4, Tremond 7/8, Springfield 7/8, Dwight 7/8, et sans marques, coton à chemises, blanche, de Bay State 4/4, idem de Pittsfield, de Hamilton 7/8, coton à draps blanche, de Hamilton 6/4 et 12/4, idem croisé de Wathaus 6/4, idem Lawrence, Appleton, Hamilton, et sans marques, toutes dimensions, flanelle canton de Hamilton, blanche et écrue, flanelle différentes couleurs de Salisbury, idem gaze, idem Welch, diapré oeil de perdrix, idem Huckaback, Ecossaise et Russe, idem coton; toile damassée 6/4, 7/4, 8/4 et 10/4, toile d'Irlande, linon, bretagne, crens, platille, cravates jaconat à carreaux, soie noire, idem italienne, idem crosée; soie noire à coudre, idem couleurs; mouchoirs de poche à bordures blanches; mouchoirs Vérona idem à portraits, idem bleus et Romal clairs, idem coton bleu, véritables Bandanas, idem Barcelone, foulards en coton, mouchoirs madras, batiste et autres, châles coton, Prussiens, Rob Roy, Waitlie, &c.; nappes et serviettes à raies rouges, nappes en fil écrues, idem en coton; parapluies coton, guingham et soie; bonnets de laine pour femmes, et une variété d'autres; idem pour enfans; gants cachemire et autres; chemises de peau et caleçons, chemises à devant de toile et autres, gallons en fil et en coton, lacets, silésie en couleur, batiste noire et autres, satin, jeans blanc, jeans blancs, idem bleu et écru, velour noir, bombazet noir, rouge, vert et bleu, bombazine noire, lasting noir, étoffes à carreaux de la Caroline, chambray gambroon, cotonnade log cabin nouveau style; denim d'York, de Hamilton et de Chester; jeans mélangés; chaussettes anglaises, allemandes, françaises; idem grises pour domestiques; bas en coton diverses couleurs pour femmes; idem cachemire; idem pour enfans; épingles et aiguilles; boutons diverses sortes, pour habits, chemises, &c.; agrafes, coton à marquer, bretelles en gomme élastique, idem en coton; barège vert; coton blanchi de York Mill; burlaps, osnaburg, fil, nankin bleu, gingas matelas, guingham d'Earlston, idem noir et blanc; couvertures vertes, bleues et rouges pour enfants; couvertures américaines de 3 points, idem françaises, idem Duffil, oses, idem anglaises, 10, 11, 12 et 13/4 pour lits; idem pour lit d'enfans; drap pilote bleu, drap peau de lion; étoffes à gilets, piqué impérial; fil à coudre de Marshal noir et gris, idem différentes couleurs, idem de Taylor et Alexander, idem en couleurs assorties; mousseline suisse unie et à dessins, idem rayée et à carreaux, mull et book mousseline, idem de batiste et jaconat, bandes et entre deux; dentelles, bobinet noire et blanche; valenciennes begat et fil, mousseline suisse à rideaux, jaconat rubanté à carreaux; voiles dentelles noirs; satinet bleu et noir, idem mélangé et noir; jeans du Kentucky; casimir imprimé, drap bleu, noir et vert, idem gris et vert bouteille damassé, dimity pour voitures, batiste; brin brun à carreaux et blancs de 25 yardes; gingas 3/4 et 7/8 à tabliers; étoffes à carreaux pour meubles; batiste noire, velours soie, et un grand assortiment de CALICOTS, comprenant une variété de 150 à 200 différens goûts.

AUSSI—EN DEBARQUEMENT:
Un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES FRANÇAISES, choisies expressément par l'un des ciés à Paris, consistant principalement en;
Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau, indiennes à meubles, bleues, fauves et rouges, idem damassées, mouchoirs madras nouveaux dessins, idem Palliacat Napolitaine, à petits dessins, parasols pour dames, idem soie 26, 28, 30 et 32 pouces, mousseline de laine nouveau goût, cachemire d'Ecosse, article nouveau et riche, mitaines en laine et en soie, mouchoirs de laine pour dames, cravates de cachemire et mousseline de laine nouveau goût et fantaisie 7/8 et 3/4 pour hommes, écharpes noires et à dessins, et idem nouveauté, pour hommes, shalls cachemire imprimé 3/4, 4/4, 6/4 et 8/4 écossais, soierie de Pekin, unie, mire, ondé et rayée, gants de chevreau pour dames et hommes, idem en castor, mouchoirs de soie, foulards &c.—un grand assortiment de bas noirs et blancs, cachemires noirs, crêpes noirs, barège noir et vert, poult-de-soie noir, uni, ondé et à raies, demi-bas bleus en coton, bas en coton pour femmes et enfans, bas blancs, bretelles en gomme élastique, un nouvel article—un très grand assortiment de broderies &c. &c. telles que mouchoirs, bandes à poignet, bonnets d'enfans, bandes en mousseline brodée, dentelle noire et blanche, entredeux et bandes, le tout d'un nouveau goût, guingham à carreaux, bolinets en soie pour enfans, casimir nouveau goût, à pantalons, mouchoirs batiste fil, divers genres, toile à draps française, mérinos couleurs assorties, flanelle gaze et croisé, cotonnades à pantalons, nouvel article, gants à filets, couvertures en mérinos, mouchoirs fil, en couleur, pour hommes, shalls mérinos à quadrille, shalls thibet 5/4 et 6/4, gants soie noire pour femmes et hommes, un grand assortiment de rubans taffetas et satin des Nos. 1 à 12, bordures à rideau, cachemire d'Ecosse noir uni 4/4 et 5/4; galons fil, de 1 à 12, anneaux à rideau, fil noir pour tailleurs, des bronzés et argentés, boutons soie pour habits, et paletots, idem nacre et os, boutons en os à cinq trous; fil français platané, peignes à toilette, fil à coudre diverses couleurs, frange soie noire, satin noire blanc, shalls coton 4/4 et 6/4; mousseline de laine noire, 4/4 et 6/4. 1er oct

CONSULAT ESPAGNOL.

Le public est prévenu que le bureau du consul espagnol, est situé au No. 73, rue Bourbon, entre les rues Bienville et Conti.
15 juil—1m J. Y. CRUZAT.

HARICOTS—100 barils [illegible]

[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Marie Claire Pastaux.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 9 juillet courant, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente, à la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, samedi, le 8 août 1846, à midi, les esclaves dont les noms et âges suivent, savoir: FANNY, négresse âgée d'environ quarante ans, et son enfant TOM, âgé de sept à huit ans; et TOUSSAINT, nègre âgé d'environ trente ans.
Conditions: Un quart, comptant; et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billet (d'égal montant) endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur les esclaves vendus. JOHN L. LEWIS,
7 juil—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 7,409—Daniel Weaver vs. F. M. Fisk—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi, vingt-cinq juillet 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir: Un LOT DE TERRE mesurant cinquante-un pieds de face aux rues Tchoupitoulas, sur cent soixante-douze pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles et situé dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Joseph, Foucher et Julie.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
25 juil—3 en 30 Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE DISTRICT—No. 24,045—La Compagnie d'Assurances des Négocians vs les héritiers Berthe.—En vertu d'un alias writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mercredi vingt-deux juillet 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus; savoir: Un lot de terre, ayant soixante-dix pieds de face à la rue St. Louis, entre les rues Bourbon et Dauphine, quarante-six pieds dix pouces dans la profondeur, cent-vingt pieds sur la ligne parallèle, [illegible] et sur l'autre ligne parallèle, le dit lot mesure soixante pieds deux pouces, [illegible] mesure quarante-six pieds dix pouces ainsi qu'il est dit.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS.
19 juil—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS—No. 7,945—Whiting Valentine vs. F. C. Shannon & Al Sidney Robertson—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. Sidney Robertson, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nlle.-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le mercredi 22 juillet 1846, à midi, un reçu conçu dans les termes suivants, savoir:
"No. 1190 Bureau du Receveur, Ste. Hélène, Le 14 Février 1837.
"Reçu de Berlin Childress & John F. Pepin, de la Le la somme de huit cent deux piastres et cinquante cents, en entier, pour la section No. vingt-trois dans le township No. six Sud dans la Rangée No. sept Est, contenant six cent quarante deux acres, à raison de une piastre vingt cinq cents l'acre. PARIS CHILDRESS, receveur."
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
10 jt—3en10 Shérif de la paroisse d'Orléans

VENTES DE CONSTABLES.

John Auge vs W. Evan.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'Hon. M. Cruzat, 4eme justice de paix de la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente rue Gallatin, entre Hôpital et Ursulines, jeudi 23 juillet 1846 à 10 heures du matin. 3 tables; 2 bancs, une jalousie, un étal de café, 6 barres &c, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. GUSTAVE MEYNIER, Constable.
11 juil—3

John Charlton vs Joseph Barker—No. 13,655.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable George Y. Bright, 2d juge de paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, jeudi le 23 juillet 1846, à midi, à l'encoignure des rues Marie et Poydras, sous le théâtre Américain, les articles suivans savoir: Un lot de meubles et ustensiles, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions de la vente, comptant. E. BELLEAU, constable.
14 juil 2me juge de paix de la paroisse d'Orléans

Robert Mott vs Christian Keener—No. 34 [illegible]
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable C. B. Beverts, troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique mercredi, 22 juillet 1846, à midi, à la Bourse St. Louis, encoignure des rues Chartres et St. Louis: Une certaine Traite, saisie dans l'affaire ci-dessus la quelle est dans les termes et chiffres ci-après savoir:
"$1,500" Baltimore 1er août 1839.
Quatre vingt-dix jours après date, payez à MM. Geo. H. & A. Newman ou ordre, douze cent piastres, valeur reçue. Votre obéissant serviteur, Signé Geo. Reed. MM. Newman, Hedge & Co, New York. Endossé: Geo. H. & A. Newman, Armstrong & Berry, Christian Keener, David Keener. (Ecrit en travers du billet) Newman, Hedge & Co.
Conditions, comptant. J. P. WALDEN,
17 juil—11, 16 et 22 Constable.

No. 34 694—Lumsden, Kendall & Co vs R. L. Bryce.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable C. B. Beverts, troisième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique mercredi 22 juillet 1846, à midi, à la Bourse St. Louis: 7 chaines en or pour montres, saisies dans l'affaire ci-dessus.
J. P. WALDEN,
10 juil—3t 16 et 22 Constable.

DR. E. COMMUNY, CHIRURGIEN DENTISTE.

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans qu'il a [illegible] son cabinet à M. le Dr. E. Communy, [illegible]

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à [illegible] rue Bourbon 280, entre Dumaine et Ste Philippe. 22 dec

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION [illegible]

LES propriétaires de la fabrique de cigares de [illegible] de la Havane, ont nommé le soussigné leur agent [illegible] "This brand will be sold at New Orleans by our sole agent B Valls, 26, Common Street &c" B. VALLS, 2 jn 26, Commune.

MAGASIN DE SOIERIES, DE NEW-YORK.

No. 17, RUE DE CHARTRES, NLLE. ORLEANS.
WEST, OLIVER & WOODLIFF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie nouvellement déballés, et dont les goûts les plus à la mode qui ont été importés cette saison. Les facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New-York, No. 136, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPEENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New-York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivans, à savoir:
Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche; mousseline de laine et Raps de laine,
Alpacas noir, bombazine, balzorine, barège et mousseline de laine,
Barege extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal.
Mousseline brodée, riche et robes de tarlatanne,
Gaze de Suisse, noir, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchew, et gros de Naples unie,
Brocade riche et soieries pekin à fleurs, caméleon, à carreaux et rayée,
Poult de soie riche et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito Florence et Marceline assorties,
Soie noire et serge croisée, Crêpe noir, blanc et puce,
Mérinos français et Velours en soie,
Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres Exposition de Paris et à la Louis XIV,
Shawls cachemire noire, demi laine damassées.
AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine tricotée, en merinos et nombre d'autres genres, d'automne et d'hiver,
Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différents goûts et dessins,
Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreuil soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.
Mouchoirs batiste fil, à ourlets et rivières; mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana;
Aussi—Cravates et écharpes, pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, ombrelles françaises en soie, barège vert; un grand assortiment d'entredeux en Bandes, cardinal, polka, Mecklin, Valenciennes et Lisle; idem Suisse et jaconat.
Constamment en mains, un grand assortiment de rubans, satin, gros de Naples et gaze, des derniers goûts, pour bonnets et en casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis. 28 oct

MARCHANDISES DU PAYS.

LES soussignés reçoivent par le Middlesex, de Boston
10 balles Lowell-osnaburgs 7/8,
5 do Lowell-osnaburgs 4/4;
3 do Twilled-osnaburgs 7/8;
5 do coton à draps Appleton, 4/4;
5 do idem, idem d'Indien-4/4;
4 do coutil à matelas 7/8;
4 caisses denims d'York;
3 do coton blanc, à chemises, 4/4;
2 do drap superfin 4/4;
1 do flannelle blanche Canton;
2 do indiennes Merrimack bleu, nouveaux dessins,
ainsi qu'un grand assortiment de Jeans, Linseys et Kerseys.
H. DE GOER & RIFFLARD,
8 juil 21, Magasins

DROGUES—100 paquets Saleratus, soufre, couperose, alun, sel d'Epsom, etc., à vendre par ROBERTS & HALL, 11 juil 75 Magasins

CLOUS—1,100 barillets assortis, à vendre par ROBERTS & HALL, 11 juil 75 Magasins

ARTICLES DIVERS—640 pièces toile épaisse du Kentucky et du Missouri, 830 rouleaux cordes d'emballage, 110 balles ficelle, 700 barillets graisse en feuilles, 130 barils graisse No. 2, 60 barils suif, 1,000 sacs maïs, 12 sacs laine, 9 do plumes. A vendre par G & R BUCHANAN & Co, 27 juin 64 Tchoupitoulas

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses cerises à l'eau de vie, 10 do abricots do, 10 do prunes, en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par 19 avril LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis

O. TALAMON, 44 RUE DE CHARTRES.

OFFRE à vendre en débarquement des navires Ancona et Paduan, du Havre, 200 douzaines mouchoirs Madras, français, qualité supérieure [illegible]

[illegible] LAIZER, Traiteur [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Attendu que J. P. N. Dupré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'être nommé exécuteur datif de feue Sarah Gibson, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. F. M. BERTIN,
13 juil—3t Dép. Greffier.

CONDUIT à la prison de Police de la seconde Municipalité, le mulâtre WILLIAM, âgé d'environ 23 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, borgne de l'œil gauche, se disant appartenir au capt. Smith. Le propriétaire est requis de prouver sa propriété, payer les frais et l'enlever.
1er juin A. H. ELDREDGE,—Gardien.

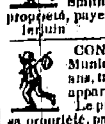
CONDUIT à la geôle de police de la Seconde Municipalité, le nègre JAMES, âgé d'environ 21 ans, taille de cinq pieds cinq pouces, se disant appartenir à M. Arnold. Le propriétaire est prié de réclamer et prouver sa propriété, payer les frais et l'enlever.
1 Juin A. H. ELDREDGE.

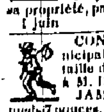
CONDUIT à la prison de police de la 2me municipalité, CELIA, négresse d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 1 pouce 1/4, se disant appartenir à M. De Blanc.
JAMES, nègre d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, se disant appartenir à M. Richard Wills de Mason County, Kentucky.
CHARLOTTE, griffonne foncée, d'environ 21 ans taille de 4 pieds 10 pouces 1/2, ayant une cicatrice au menton, se disant appartenir à M. Arnold.
POMPEY, griffe foncé, âgé d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, se disant appartenir au bateau de l'Ent.
MILLEY, nègre d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 1 pouce 1/4, borgne de l'œil droit, se disant appartenir à Mme Ducros.
AMIEL, mulâtre d'environ 9 ans, taille de 3 pieds 4 pouces 1/2, se disant appartenir à M. Eugene.
Les propriétaires sont priés de venir retirer leurs nègres en prouvant leurs propriétés et payant les frais.
N. H. HACKETT, Gardien
15 juil—3 7 1p

CONDUIT aux épaves de la 2me Municipalité, rue Baronne, Une VACHE blanche avec des taches noires, [illegible] Si les dits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 25 du courant, ils seront vendus par Robert Kerrison, encanteur public. J. L. WINTER, Capitaine de la garde de nuit.
11 juil—3en10

Il a été conduit aux épaves de la Seconde Municipalité, rue Baronne, Un CHEVAL alezan clair, d'environ quatorze mains de haut, une raie blanche au front, des marques blanches provenant de la selle, un pied de derrière blanc, ferré partout.
Aussi, une JUMENT baie d'environ quatorze mains et demie de haut, raie blanche à la face, trois pieds blancs, longue queue et crinière, ferré partout.
Si les dits animaux ne sont pas réclamés d'ici au vingt-cinq juillet, ils seront vendus par Robert Kerrison, encanteur public. J. L. WINTER, Capitaine de garde de nuit.
15 juil—3 en 10

CONDUIT aux épaves de la [illegible] Un cheval alezan clair, haut de 15 mains [illegible] Le propriétaire est requis de venir [illegible] à l'encan par G. Kerrison, encanteur public.
14 juil—3en10 1er lieutenant de la garde de nuit

ANIMAUX EPAVES.

Il a été conduit aux épaves de la Troisième Municipalité [illegible] Une JUMENT [illegible] Un CHEVAL [illegible] Une JUMENT [illegible] Une VACHE [illegible]
MANUEL PRADOS, Gardien des épaves
14 juin—3en10

CONDUIT aux épaves de la Première [illegible] Une VACHE [illegible]
MICHEL DUREL [illegible]

[illegible]

Dissolution de Société.

[illegible]
J. NEVILLE
R. M. TOURNE
W. EMERSON
20 juin

POST NOTES [illegible] A vendre par WYLIE & EGANA, 52 Bienville. 7 juil

CIGARES—En débarquement du brick [illegible] Havane [illegible] Regalias, [illegible] à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 7 juil

COGNAC—10 demi pipes et 20 quarts de pipes Cognac Pellevoisin, quatrième preuve, 10 barils Cognac de 1825, marque de Pellevoisin, première preuve, [illegible] de 1840, marque Pellevoisin, première preuve [illegible] à vendre par TH BAILLY BLANCHARD [illegible] de la Douane. 1 juin

LINSEYS ET JEANS.

LES soussignés ont l'agence des meilleurs Linseys et Jeans qui viennent sur ce marché, et seront en état d'être les fournisseurs des habitans et autres, auxquels ils enverront la quantité demandée, aux termes les plus modérés. FETTER & BOYD,
7 juil 70 rue Gravier

MARCHANDISES D'ENCAN A BON Marché.

C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane, offre des marchandises achetées à l'encan à des prix au dessous de l'importation:
Mousselines d'organdi, très belles, à 16 lbs, à 18 3/4c.
Batistes et jaconats, do do de 25 à 38c.
Do do superfines, do 37 1/2c.
Barèges français, de 20 à 25c, superfins de 30 à 45c.
Indiennes françaises, 20c, anglaises et américaines, 8 à 10 cents.
Guinghams fins, grande largeur, bon teint, 25c;
3 caisses Mouchoirs de toile, 12 à 40c;
5 do Bas de coton, à très bas prix, 4 caisses Toile d'Irlande, à $6 50 la pièce.
8 juin

PRUNES—20 caisses prunes, 30 paniers chaque, dernièrement reçues, 30 caisses confiture de la Havane, 10 caisses beaux fruits au jus, avec flacons et bouchons en cristal; 15 demi-caisses oranges bien conservées &c, à vendre par ST. V. BARRETT, 14 juil 21 Gravier

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie:
CAPITAL.... $300,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire; James A. Porter, président,
W. B. PARTEE, Agent,
No. 33, rue du Camp.
Référence: MM. Dick & Hall, 85, rue du Canal.
15 juil—1 an

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—118 caisses en débarquement des navires Sophia-Walker, Gloucester et Franconia, à vendre par R. G. HOBBS, 10 jt 19, Douane

DIVERS—En débarquement du Lorena, venant de Bordeaux: 100 barriques St Julien Médoc; 10 demi pipes Eau de vie de J J Dupuy, 4me preuve; 10 quarts pipes idem, 40 quarts dito Eau de vie de Ph. Godard & Co, 1re preuve. EUG. ROCHEREAU & Co, 11 juil 17 et 19, St. Louis

EPICES—500 paquets poivre noir de Sumatra, casse, gingembre en racine, clous de girofle, etc., à vendre par ROBERTS & HALL, 11 juil 75 Magasins

Avis aux personnes allant à la Campagne.

LES soussignés, agents de MM. C. Christoffer & Co, de Paris, seuls brevetés pour la fabrique des couverts argentés par le procédé galvanique de MM. Ruolz & Elkington, viennent de recevoir par le Sea Sun, du Havre, une caisse de couverts argentés, qu'ils garantissent être supérieurs aux articles du même genre importés ici.
LOISON & SILVESTRE,
7 juil 30 rue de Chartres

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Blanchard chirurgien dentiste, a transporté son domicile du No. 106 de la rue Royale au No. 44 de la même rue, entre Bienville et Douane. 8 juin

AVIS—Je donne avis aux personnes qui me doivent et à qui mes comptes ont été présentés, de venir payer dans le courant du mois de Juin. Ceux qui ne se conformeront pas à cette invitation, ou négligeront de remplir cette formalité, auront leur compte annoncé sur la gazette l'Abeille, pour être offerts en vente publique, par le ministère d'un encanteur.
Nouvelle-Orléans, 11 juin 1846.
P. A. LANAUZE,
11 juin—1m 28, rue Ste. Anne, Place d'Armes

SALERATUS—10 tierçons en débarquement du navire Auburn, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

VINS DE XERES—Une petite facture de la marque Poinat, en quarts pipes, en débarquement de la barque Partulan, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

PORC—90 barriques jambons, épaules, plats côtés, 1re qualité, à vendre par G & R BUCHANAN & Co

TOILE, Coton d'emballage et ficelle—[illegible] pièces toile [illegible] Missouri et du Kentucky [illegible] G & R BUCHANAN & Co

VENTES [illegible] PAR SYKES & HEDE.

MERCREDI, vingt-deux juillet, à dix heures, il sera vendu au No. 30, rue de la Vieille Levée, les articles suivants, pour cause de comptes:
114 paniers vin de Champagne supérieur, importation directe;
8 pipes genièvre de Hollande, marque du Cygne,
2 boucauts rhum de Ste-Croix, deuxième preuve,
20 do do de la Jamaïque, 1re et 2me preuves,
20 quarts do do,
20 demi pipes eau de vie de La Rochelle, 4me preuve, A. Seignette,
10 quarts de pipes do do,
16 barils vieux whiskey de Monongahela,
50 do vin de Madère de Marseille,
10 caisses cornichons de Underwood, en flacons de demi gallon,
3 caisses chocolat No. 1, de Baker, [illegible]
[illegible] du thé Young Hyson de 13 livres chaque,
[illegible] vieux genièvre de Hollande,
[illegible] seaux peints,
[illegible] barils salpêtre [illegible]
[illegible] savon No. 1 de Boston,
[illegible]
30 [illegible] de Venise,
30 do [illegible]
Conditions: [illegible] au dessous de $300, [illegible] jours; de $300 à $500 [illegible] au-dessus de $500 [illegible] de crédit, [illegible] endossé.
20 juil—3

SANS RESERVE.

Succession d'Antoine Delpuch du Cadet Lavergne.
PAR N. VIGNIE—Encanteur.
Bureau No. 77, rue Chartres.
IL sera vendu, sans réserve, mercredi 12 août 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, la propriété suivante, dépendant de la succession d'Antoine Delpuch, du Cadet Lavergne, afin d'opérer un partage entre les héritiers de la dite succession.
Un certain lot de terre, formant l'encoignure nord des rues Esplanade et Amour, et mesurant, au pied français, quarante-six pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, faisant face à la rue d'Amour; le tout conformément au plan dressé par Jos. Pilié, voyer, en date du 16 juin 1836, et déposé en l'étude de F. De Armas, alors notaire public. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente par devant A. Chiappella, notaire public aux frais de l'acquéreur. 10 juillet—31, 1, 12 août

PAR ABAT & DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 15 mai 1846, il sera vendu le mercredi, 22 juillet 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale,
L'esclave ci-après, abandonnée par M. Jean Dominique Victor Sarrau de Montilly, à ses créanciers:
CAROLINE, mulâtre, âgée d'environ 26 ans.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste à six et neuf mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant huit pour cent d'intérêt [illegible] par privilège du vendeur sur la propriété [illegible] jusqu'à final paiement du [illegible]
L'acte de vente par devant A. Chiappella, notaire public.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
Vente de beaux Meubles.
JEUDI 23 courant à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu [illegible] Conti et Commune, un superbe assortiment de meubles [illegible] Armoires en acajou, bois de rose, [illegible] bibliothèques, tables à dîner, [illegible] sideboards, et tables de [illegible] en marbre, glaces françaises, matelas en crin; [illegible] PIANO en bois de rose, piano-forte de Pleyel, [illegible] 21 jt

PAR ABAT & DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, de la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] 1846, il sera vendu à la Bourse [illegible] vingt-cinq août 1846, les [illegible] appartenant à la succession de Ca[illegible]
[illegible] de la ville, désigné sous le [illegible] par Bourgerol, le [illegible] américain, [illegible] de face à la rue du Quartier, [illegible] 104 pieds [illegible] la ligne de la propriété [illegible]
[illegible] par le No. 4, de l'et No. 1, situé [illegible] sur la rive droite du [illegible]
[illegible] comptant, balance à 6, 12 et 18 [illegible]
[illegible] par devant M. Doriocourt, notaire
21 juil—3 en 30

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier district judiciaire—Paroisse St.-Bernard—La succession de François Delery—No. 2041—[illegible] adressé par la [illegible] District Judiciaire de cet Etat, [illegible] Cour de cette paroisse [illegible] août 1846, à onze heures [illegible]
[illegible] située en la paroisse de St.-Bernard [illegible] de la ville de la [illegible] de la rivière, [illegible] fleuve Mississipi, [illegible] avec les bâtisses et améliorations [illegible] de terre est borné sur la [illegible]
[illegible]
[illegible] dans la même paroisse à [illegible] de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] sur un plan dressé [illegible] mesurant un arpent de [illegible] arpents de profondeur, [illegible]
[illegible] 34 ans, 44, [illegible]
[illegible]
[illegible] comptant.
JOSEPH S CUCULLU,
Shérif de la paroisse St.-Bernard

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de premier district [illegible] St. Bernard—Joseph Ménard [illegible] No. 24,848—En vertu d'un [illegible] adressé par la Cour de [illegible] il sera offert en vente [illegible] de Paroisse, le samedi, [illegible] les propriétés suivantes, savoir: [illegible] No. 37 dans le Township No. 14, rangée No [illegible] No. 37 Township No 14, rangée No [illegible] Sud Est Louisiane, comme suit: [illegible] la ligne entre les sections [illegible] Township 14 rangée 15 Est, de là avec la [illegible] Bayou La Loutre, 2000 chaînes au [illegible] Sud 2000 chaînes, de là Est, 2000 [illegible] les rangées 14 et 15 [illegible] 2000 chaînes à l'encoignure [illegible] Est 2000 chaînes, de là Sud 2000 [illegible] la Nord 2000 chaînes, de [illegible]
[illegible] entre les sections de [illegible] 2000 chaînes, de là Ouest 2000 chaînes, de là Sud, 2000 chaînes, de là Ouest 2000 chaînes, ligne entre les sections 19 et 20, 10,000 chaînes, ligne entre les [illegible] 15 et 16 au poteau 1/2 mille, de la Nord 2000 chaînes, sur la ligne dudit rang, de la Ouest 4000 chaînes, de là Sud [illegible] au bayou La Loutre, 5160 à la rive opposée 6000 chaînes au point de départ contenant mille acres de superficie, et ayant les formes, marques artificielles et naturelles, ainsi qu'il est représenté sur un plan ou relevé fait par J. Powell, député voyer des Etats Unis, sous la date du 25 avril 1845 et approuvé par Francis D. Newcomb, voyer général de la Louisiane le 2 mai 1845, lesquel arpentage et relocation furent faits, sous la patente de terre No 4, conformément aux provisions contenues dans un acte spécial du Congrès approuvé le 25 février 1835, intitulé "Acte pour autoriser une relocation de patentes de terre numéros trois, quatre et cinq, accordées par le Congrès au général Lafayette.
2o. Aussi, les morceaux de terre suivants, tous se joignant et joignant aussi la propriété ci-dessus décrite, savoir: Section No 38, Township No 14, rangée No 15 Est, section 37, dans le Township No 14, rangée No 17 Est, et section No 37, dans le Township No 13, rangée No 17 Est, et section No 37, dans le Township, comme suit: commençant district Sud Est de la Louisiane, [illegible] sections 15 et 16, Township 14, rangée [illegible] de la patente de terre No 4, de [illegible] l'encoignure Nord sur la dite ligne Sud, 3800 chaînes, Bayou La Loutre, [illegible] 6000 chaînes à l'encoignure [illegible] des sections 15, 16, 21 et 22, continuant Sud entre les sections 21 et 22, 2000 chaînes, de là Est, 2000 chaînes, de là Nord, 2000 chaînes à la ligne entre les sections 15 et 22, de là avec la dite ligne Est, 2000 chaînes encoignure du demi mille 4000 chaînes de la Nord, 2000 chaînes de là Est, 2000 chaînes, ligne entre les sections 13 et 14, 14,000 chaînes de la Nord, 2000 chaînes de là Est, 2000 chaînes jusqu'à la ligne entre les rangées 16 et 17 Est, de là sur la ligne du dit rang Nord, 2000 chaînes intersectant le coin des sections 12 et 13, du rang 16, et les sections 7 et 18, du rang 17 Est. De là Est 2000 chaînes, de là Nord 40 chaînes, de là Est [illegible] chaînes, de la Nord 2000 chaînes, de là Est 2000 chaînes, de [illegible] ligne entre sections 5 et 6, de là courant Nord sur la dite ligne, 2000 chaînes au coin du demi mille, de là Est 2000 chaînes, de là Nord 1000 chaînes s'alignant entre les Townships 13 et 14, rangée 17 Est, 2000 chaînes Est du coin à la section 31 et 32. Le Township 13 continue, Nord 2000, chaînes, de la Ouest 2000 chaînes, de là Nord 2000 chaînes, de la Ouest 350 au Bayou La Loutre, 400 travers le Bayou, 2000 chaînes, de là Sud 4000 chaînes au Sud de la ligne bornant le Township 13, rangée 17 Est, 6000 chaînes Est du Sud-Ouest du coin de la section 21, de là courant sur la dite ligne de borne Ouest 2000 chaînes, de là Sud 2000 chaînes, de là Ouest 2000 chaînes, de là Sud 2000 chaînes intersectant la ligne entre sections 6 et 7, 2000 chaînes au coin des sections 6 et 7 sur la ligne de ville, continuant Ouest 2000 chaînes, de là Ouest 2000 chaînes à l'Ouest des bornes du Township 14, rangée 17 Est, continuant Ouest 2000 chaînes, de là Sud 2000 chaînes, de là Ouest 2000 chaînes, de là Sud 2000 chaînes à la ligne entre les sections 12 et 13, de là Ouest 2000 chaînes, de là Sud 2000 chaînes, de là Ouest 2000 chaînes à la ligne entre les sections 13 et 14, 10,000 chaînes sur la ligne entre les sections 14 et 15, 10,000 chaînes sur la ligne entre les sections 15 et 16 jusqu'au point de départ, contenant mille acres en superficie, et ayant les formes, marques naturelles et artificielles représentées sur un plan d'arpentage fait par le dit Powell le dit jour, et sous les provisions du dit acte du Congrès, tel que ci-dessus précité, et sous la Patente de Terre No. 5, mentionnée dans le dit acte du Congrès.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
JOSEPH S. CUCULLU, Shérif de la paroisse St. Bernard.
23 juin—3en30

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Le 17 juillet 1846.
Le prix de la farine, [illegible] 43 onces, [illegible]
[illegible]